

**La Cité de la Culture et du Sport  
de Laval**

**États financiers  
au 31 décembre 2015**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 12



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de  
La Cité de la Culture et du Sport de Laval

**Raymond Chabot Grant Thornton**

S.E.N.C.R.L.

Bureau 300

Les Tours Triomphe

2500, boulevard Daniel-Johnson

Laval (Québec) H7T 2P6

Téléphone : 514 382-0270

Télécopieur : 514 875-9797

[www.rcgt.com](http://www.rcgt.com)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme La Cité de la Culture et du Sport de Laval, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme La Cité de la Culture et du Sport de Laval au 31 décembre 2015 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Laval  
Le 21 juillet 2016

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A122487

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Résultats et actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Subventions de la Ville de Laval (note 5)		981 134
Intérêts	<u>1 134 076</u>	<u>1 680 314</u>
	<u>1 134 076</u>	<u>2 661 448</u>
<b>Charges</b>		
Honoraires professionnels	51 571	686 305
Indemnités à un soumissionnaire		650 000
Taxes et permis	37	37
Assurances	6 707	4 565
Communications et télécommunications		2 134
Frais bancaires	101	
Autres	260	423
Récupération des taxes de vente	<u>(164 801)</u>	
	<u>(106 125)</u>	<u>1 343 464</u>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<u>1 240 201</u>	<u>1 317 984</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

	2015		2014
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	-	2 947 790	1 629 806
Excédent des produits par rapport aux charges	-	1 240 201	1 317 984
Investi en immobilisations (a)	-	-	-
Solde à la fin	-	4 187 991	2 947 790

(a) Comprend des acquisitions d'immobilisations corporelles de 50 423 875 \$ et des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles du même montant.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	1 240 201	1 317 984
Éléments hors caisse		
Variation nette d'éléments du fonds de roulement et des apports reportés	<u>(5 602 415)</u>	<u>(5 536 701)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(4 362 214)</u>	<u>(4 218 717)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(27 347 040)</u>	<u>(5 658 181)</u>
<b>Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(31 709 254)</b>	<b>(9 876 898)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>92 382 111</u>	<u>102 259 009</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>60 672 857</u></u>	<u><u>92 382 111</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Situation financière

au 31 décembre 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Espèces et quasi-espèces	60 672 857	92 382 111
Comptes clients et autres créances (note 3)	3 537 909	1 454 781
Frais payés d'avance	<u>91 015</u>	<u>4 555</u>
	<b>64 301 781</b>	<b>93 841 447</b>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	59 569 314	9 145 439
Subvention à recevoir	<u>29 084 200</u>	<u>4 038 500</u>
	<b><u>152 955 295</u></b>	<b><u>107 025 386</u></b>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	23 149 354	3 505 346
Long terme		
Apports reportés - Ville de Laval (note 7)	44 848 636	70 226 811
Produits reportés (note 8)	21 200 000	21 200 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	<u>59 569 314</u>	<u>9 145 439</u>
	<b>148 767 304</b>	<b>104 077 596</b>
<b>ACTIF NET NON AFFECTÉ</b>	<b><u>4 187 991</u></b>	<b><u>2 947 790</u></b>
	<b><u>152 955 295</u></b>	<b><u>107 025 386</u></b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

  
Administrateur

  
Administrateur

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

---

### **1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour mission de construire, d'établir et de posséder, à Laval, un complexe multifonctionnel culturel et sportif et, par la suite, de promouvoir la venue d'événements artistiques et sportifs dans le périmètre de la Ville de Laval. L'organisme a été constitué le 18 août 2009 et a commencé ses activités le 1er novembre 2009. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme dépend des subventions octroyées par la Ville de Laval qui exerce une influence notable sur l'organisme.

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Actifs et passifs financiers**

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.



# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes des actifs nets.

Les produits d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

#### Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

#### Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

### 3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2015	2014
	\$	\$
Comptes clients	217 307	
Intérêts courus à recevoir	71 443	133 625
Taxes à la consommation à recevoir	3 249 159	1 321 156
	<u>3 537 909</u>	<u>1 454 781</u>

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

### 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2015		2014
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Projet en cours	59 569 314		9 145 439

Le projet en cours n'est pas amorti, il sera amorti lorsque l'établissement du complexe multifonctionnel sera mis en service.

De plus, au 31 décembre 2015, un montant total de 23 076 835 \$ d'acquisitions d'immobilisations corporelles (3 394 264 \$ en 2014) est inclus dans les comptes fournisseurs et charges à payer et dans les retenues sur contrats à payer.

### 5 - SUBVENTION À RECEVOIR

En juillet 2012, l'organisme a signé un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à une aide financière maximale de 46 316 250 \$ basée sur 50 % des montants admissibles pour la construction d'un complexe multifonctionnel comprenant trois glaces. La contribution du gouvernement du Québec sera versée sur une période de vingt ans et portera intérêt.

### 6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2015	2014
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	17 320 406	2 685 538
Retenues sur contrats à payer	5 828 948	819 808
	23 149 354	3 505 346

### 7 - APPORTS REPORTÉS - VILLE DE LAVAL

Les apports reportés de la Ville de Laval couvriront proportionnellement les frais futurs nécessaires à l'établissement, à la construction et à l'exploitation du complexe multifonctionnel.

	2015	2014
	\$	\$
Subventions de la Ville de Laval		
Solde au début	70 226 811	76 221 860
Apports reçus au cours de l'exercice	-	-
Montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice	-	(981 134)
Montants transférés aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice	(25 378 175)	(5 013 915)
Solde à la fin	44 848 636	70 226 811

**La Cité de la Culture et du Sport de Laval**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 décembre 2015

**8 - PRODUITS REPORTÉS**

Les produits reportés sont composés d'une somme de 20 000 000 \$ relatifs à la cession de droits d'identification du complexe multifonctionnel pour une période de 20 ans ainsi que d'une somme de 1 200 000 \$ perçue à titre de loyer perçu par anticipation pour la première année d'exploitation.

**9 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Solde au début	9 145 439	93 024
Ville de Laval - montants transférés des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	25 378 175	5 013 915
Gouvernement du Québec (note 5)	25 045 700	4 038 500
	<u>59 569 314</u>	<u>9 145 439</u>

Les subventions seront amorties au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

**10 - INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Risques financiers**

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

*Risque de crédit*

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan. L'organisme a déterminé que l'actif financier l'exposant davantage au risque de crédit représente les comptes clients et autres créances (excluant les taxes à la consommation à recevoir) et la subvention à recevoir du gouvernement du Québec, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

*Risque de marché*

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités de fonctionnement :

– Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les comptes courants d'espèces et quasi-espèces portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

# La Cité de la Culture et du Sport de Laval

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2015

---

### **10 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

#### **Valeur comptable des actifs financiers par catégorie**

Les actifs financiers de l'organisme, totalisant 60 691 607 \$ (92 515 736 \$ au 31 décembre 2014), ont tous été classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement.

### **11 - ENGAGEMENTS**

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de services professionnels, à verser une somme approximative de 1 431 000 \$ pour des services à être rendus par six fournisseurs de services au cours des prochains exercices.

Le 25 janvier 2013, l'organisme a conclu un acte constitutif d'emphytéose avec la Ville de Laval en vue de réaliser l'établissement du complexe multifonctionnel. Par cet acte, d'une durée de 40 ans, l'organisme s'engage à la mise en place d'un complexe multifonctionnel sur le terrain visé par l'acte constitutif d'emphytéose. Au cours de l'exercice 2014, l'organisme a conclu un contrat avec une firme de construction pour la conception-réalisation du complexe multifonctionnel. Le solde de cet engagement est de 92 630 000 \$.

### **12 - ÉVENTUALITÉS**

Le 29 novembre 2012, à la suite d'un appel de propositions pour la gestion de l'amphithéâtre, le proposant non retenu déposait une requête en jugement déclaratoire et une requête en injonction interlocutoire provisoire, interlocutoire et permanente. Le 29 novembre 2012, la Cour Supérieure rejetait la demande en injonction interlocutoire provisoire contre l'organisme. Cependant, les autres procédures sont toujours en cours.

De plus, l'organisme fait également l'objet d'une autre requête introductive d'instance par un proposant non retenu à la suite d'un appel d'offres pour la conception, la réalisation et la gestion de l'amphithéâtre. Le montant de la requête est de 1 595 962 \$.

Le 14 juillet 2015, une mise en demeure a été transmise par un proposant non retenu à la suite de l'appel de propositions pour la conception-construction du complexe. Ce dernier réclame une somme de 11 368 000 \$ pour frais encourus dans la préparation de sa proposition.

La direction est d'avis que ces réclamations ne sont pas fondées et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres de l'organisme à cet égard.